

## TAILLE DE HAIES OU D'ARBRES

Nous rappelons aux propriétaires que tous les végétaux (haies et arbres) en limite de voirie communale ou mitoyens avec le voisinage doivent être élagués ou taillés à l'aplomb des clôtures et ne doivent en aucun cas empiéter ni sur la voie publique, ni sur la propriété voisine.



## Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vaucouleurs : RÉHABILITATION DU RÉSEAU EAUX USÉES

Année cruciale pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vaucouleurs. Les programmes de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur l'ensemble des quatre communes ainsi que les extensions de réseaux sur les communes de Vert et Villette ont été entièrement réalisés. Ces travaux permettent de mettre en conformité certains tronçons défectueux du réseau.

L'ensemble du chantier s'est déroulé sur 6 mois, délai justifié par l'importance des travaux pour un montant d'environ 1 000 000 € TTC, programme qui a bénéficié de subventions à hauteur de 80 %.

## CARTE AMÉTHYSTE : NOUVELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La carte améthyste était délivrée gratuitement jusqu'en 2009 aux anciens combattants qui en faisaient la demande. Elle leur permettait d'emprunter gratuitement les transports en commun.

Le Conseil Général depuis 2010 avait souhaité y ajouter le critère nécessaire de non imposition pour l'obtention. Cette carte n'étant pas, voire très peu, utilisée par les bénéficiaires alors qu'elle était payée par le Conseil Général au Syndicat des Transports d'Ile de France pour un coût de 2,9 millions d'€uros pour 9159 bénéficiaires.

En novembre une nouvelle délibération du Conseil Général précise que les anciens combattants pourront continuer à bénéficier de la carte améthyste en contrepartie d'une contribution de 60 €uros.

## LE COUP DE GUEULE DES ÉLUS !

Par deux fois cette année, nous avons constaté ce que vous voyez sur les photos.

Devant le container qui était **vide**, des sacs étaient remplis de canettes de bières, de vins de toutes les couleurs et d'alcools divers. Oh surprise ! dans les bacs à déchets : la même chose !

Cela représentait environ 400 bouteilles. Bien-sûr, nous rassurons celui ou celle qui a fait cela : les larbins ont fait le boulot ! les bouteilles ont été mises dans le container qui était nous le rappelons : **vide**.

⇒ quand les containers sont pleins ne pas mettre les bouteilles à côté. L'emplacement du container au cimetière n'est pas un dépotoir cela a déjà été dit l'année dernière,

Faisons un vœu que cela ne se reproduise pas en 2011!

